



Institut de *défense* pénale



SEMINAIRE DE FORMATION

DIRECTION ALAIN MOLLA & PHILIPPE VOULAND

"L'AUDIO-VISUEL EN PROCEDURE PENALE"

QUAND LE SON ET L'IMAGE AURONT REMPLACÉ LES PROCÈS VERBAUX

Enregistrement audiovisuel des gardés à vue, mis en examen, victimes/parties civiles à l'audience d'assises, mineurs victimes de crimes et délits spécifiques.

Auditions à distance par visioconférence des témoins, parties civiles, experts, gardés à vue, mis en examen, personnes déférées devant le JLD, prévenus comparant devant les juridictions de jugement, détenus, etc...

(Dispositions récentes des Lois des 9 mars 2004 et 5 mars 2007
en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2007 ou devant entrer en application le 1^{er} juin 2008)

Me Alain MOLLA, Avocat au Barreau de MARSEILLE

M. Claude CHOQUET, Président de l'Association des Magistrats instructeurs

M. Philippe BERGE, Commandant de Police, Chef de la Brigade des Mineurs de Marseille

VENDREDI 16 MAI 2008 17H00 – 20H00*

MAISON DE L'AVOCAT SALLE Albert HADDAD
51 RUE GRIGNAN 13006 MARSEILLE (Métro : Préfecture Estrangin)

* UN APÉRITIF DÎNATOIRE SERA SERVI A L'ISSUE DU SÉMINAIRE

TARIF : 119,60 € TTC (SOIT 100,00 € HT)

FORMATION VALIDÉE (3 H) AU TITRE DE L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU 04.91.13.40.43